

Les deux Gouvernements attachent une grande importance au renforcement de la sécurité et à la promotion de la coopération multilatérale en Europe. Ils ont insisté sur la nécessité de mesures efficaces pour réduire encore les tensions, normaliser et améliorer les relations entre tous les États européens, suivant les principes d'indépendance et de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières, de non-recours à la force ou à la menace d'agression, de non-ingérence dans les affaires intérieures, et de règlement des différends par des moyens pacifiques.

Le Canada et l'URSS croient que la détente et la stabilité en Europe se trouveraient favorisées par la tenue d'une conférence bien préparée sur la sécurité et la coopération européennes, à laquelle participeraient tous les États européens, le Canada et les États-Unis. Ils estiment qu'il est utile de continuer à se consulter sur cette question.

Les deux parties ont exprimé leur conviction que le renforcement de la sécurité internationale et la sauvegarde de la paix universelle sont des objectifs importants à poursuivre, en particulier, par des mesures de désarmement appropriées.

Les deux parties sont en faveur d'une réduction des forces armées et des armements dans les zones où l'affrontement militaire est particulièrement dangereux, notamment en Europe centrale. La discussion a porté sur les récentes propositions du secrétaire général du Comité central du P.C.U.S., M. L.I. Brejnev, au vingt-quatrième Congrès du P.C.U.S. et à Tbilisi (Tiflis) au sujet de diverses mesures de désarmement, ainsi que sur la proposition du Canada à la Conférence du Comité du désarmement concernant les essais nucléaires souterrains. Le premier ministre du Canada a également signalé les considérations qui militent en faveur d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces. Il a loué la récente initiative de l'URSS et d'autres pays socialistes en faveur de l'élaboration d'une convention interdisant les armes biologiques, et les deux parties ont exprimé l'espoir que la convention pourra être conclue cette année. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction à la suite de la conclusion du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et du Traité touchant l'interdiction de placer des armes nucléaires et autres engins de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol.

Les deux parties expriment de graves inquiétudes au sujet de la situation tendue qui règne au Proche-Orient. Ils insistent sur la nécessité, pour tous les États en cause, de faire des efforts pour y réaliser un règlement pacifique juste et durable qui se fonderait sur l'application intégrale de la Résolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967. A cette fin, les Gouvernements du Canada et de l'Union soviétique se sont prononcés en faveur de la poursuite de la mission de l'ambassadeur Jarring, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Proche-Orient.

Il y a eu un échange de vues sur les événements qui se déroulent en Indochine et qui sont une cause d'inquiétudes. Les deux parties ont exprimé l'espoir qu'une paix viable sera rétablie en Indochine.